

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 16 FEVRIER 2026

DATE DE CONVOCATION :

10/02/2026

DATE DU CONSEIL :

16/02/2026

DATE D’AFFICHAGE :

20/02/2026

Conseillers en exercice : 35

Délibérations n°01/2026 à 06/2026

Présents : 31

Votant : 33

L’an deux mille vingt-six, le seize février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 9 février 2026 s’est réuni à l’Espace Rosa BONHEUR - Salle Hélène Ranno en séance publique, sous la présidence de Monsieur François BOUCHART, Maire,

Étaient présents : M. BOUCHART, M. ZERDOUN, MME ARAMIS, M. HOUAREAU, M. BIANCHI, MME GUEZODJE, M. VASSARD, M. TEFFAH, MME AMARA, MME HALLER, MME LEXILUS, MME CÉLANIE, M. MEHOU-LOKO, M. IGLESIAS, MME ZERBIB, M. BLONDIN, MME DHABI, MME DOHERTY, M. BARBE, MME THOMAS, M. SCHULZ, MME NICOLAS, MME THOREZ, M. DJEBARA, M. THIERCY, MME FUCHS, M. OLIVIERI, MME FOURNEAU-CHICHE, MME BOSSIS, M. BORDES, M. BOUTHEON,

Absent(es) ou excusé(es) : M. CHAUVE, MME TATI,

Absent(es) représenté(es) : M. MILLEVILLE (représenté par M. ZERDOUN), M. TAN (représenté par M. BOUCHART),

Madame Danielle ZERBIB a été élue secrétaire de séance, à l’UNANIMITÉ.

* * * * *

QUORUM

Présents : 31

Représentés : 2

Absents non-représentés : 2

Votants : 33

* * * * *

Décisions prises dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal a accordé à Monsieur le Maire en application de l’article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, communiquées aux conseillers municipaux.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2026	
144/25	Entreprise MEDISPACE - signature d'une convention pour un Service de Santé au Travail destiné aux agents, pour un montant annuel maximum de commande de 37 000 euros HT. L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an à compter du 1er octobre 2025 et peut être reconduit tacitement une fois pour 1 an.
156/25	Signature d'une convention de partenariat entre le centre social et culturel "Les Airelles" et le pôle culturel "Les Passerelles, Scène de Paris-Vallée de la Marne" afin de bénéficier de prix réduits pour les actions de médiation (spectacles) aux Passerelles, saison 2025/2026
159/25	Signature de l'Avenant n°1 au contrat de location à usage principal de logement situé 4, rue de la Pérouse à Roissy-en-Brie. L'avenant porte sur le rajout d'un colocataire à compter du 1er novembre 2025
160/25	Participation financière des familles à la sortie "Coucou" des Passerelles, organisée par le centre social et culturel "Les Airelles" le samedi 20 décembre 2025. Le coût total de la sortie pour un groupe de 19 personnes s'élève à 72 euros, soit 3,79 euros par personne (le tarif minimum pour un Roisséen est de 1 euros et 3 euros pour le maximum)
163/25	Cabinet CARSAULT - Signature de l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un complexe sportif fixant le coût définitif de la réalisation des travaux à la somme de 4.927.351,87 euros HT
164/25	Entreprise BIG BENNES - Signature d'un accord-cadre de mise à disposition de matériel, transport et élimination des déchets toxiques en quantités dispersées (DTQD) et déchets amiantés, pour un montant maximum annuel de 100 000 euros HT. Le marché est conclu pour une période d'un an et pourra faire l'objet de 2 reconductions.
165/25	Demande de subvention 2026 dans le cadre de la rénovation énergétique, changement des menuiseries extérieures du Relais des Sources afin de conserver la chaleur dans la pièce qui reçoit quotidiennement les personnes du 3ème âge, pour un montant de 107 817,74 euros HT. La demande de subvention porte sur un montant de 80% du coût du projet, soit un montant prévisionnel de subvention de 86 254,19 euros
166/25	Smacl Assurances - Lot 3 : assurance automobile de la ville de Roissy-en-Brie - Signature de l'avenant n°1 au contrat d'assurance "Flotte automobile". L'avenant porte sur une baisse de la cotisation de l'année pour un montant de 1566,85 euros TTC, suite aux modifications intervenues sur le contrat et notamment le retrait et l'achat de nouveaux véhicules. L'avenant prend effet du 1er janvier au 31 décembre 2025
167/25	Signature de l'avenant à la convention de mise à disposition gratuite pour l'utilisation de la piste d'athlétisme au stade Paul Bessuard pour la ville d'Ozoir la Ferrière. L'avenant porte la prolongation de mise à disposition du 3 décembre 2025 au 25 mars 2026.
168/25	Signature de l'avenant n°3 au contrat de location du logement situé 17 square Auguste Rodin à Roissy-en-Brie. Mise à jour de la situation administrative du contrat et retrait de Monsieur F.N du bail de location. Le bail se poursuit au seul bénéfice de Madame A.K à compter du 1er décembre 2025.
169/25	Participation financière des familles à la sortie spectacle "Basarkus" des Passerelles, organisée par le centre social et culturel "Les Airelles" le samedi 31 janvier 2026. Le coût total de la sortie pour un groupe de 19 personnes s'élève à 76 euros, soit 4 euros par personne (le tarif minimum pour un Roisséen s'élève à 1 euro et 3 euros pour le maximum)
170/25	Participation financière des familles à la sortie « Visite à la cité des sciences et de l'industrie » organisée par le Centre Social et Culturel « Les Airelles » le mardi 3 mars 2026. Le coût total de la sortie pour un groupe de 57 personnes s'élève à 544 euros soit par personne 9,54 euros (le tarif minimum pour un Roisséen est de 2,39 euros et 7,16 euros pour le maximum)
171/25	Dépôt d'une demande de subvention et signature d'une convention d'objectifs et de financement pour les établissements d'accueil auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Seine-et-Marne pour aider le fonctionnement des accueils des jeunes enfants (0 à 6 ans) de la petite crèche "Le petit prince" et des Services d'Accueil Familial. Signature de la charte de la laïcité de la branche famille

172/25	Société JES - Signature d'un contrat de service PLANITECH mode hébergé (informatique), pour un montant de 1416,61 euros TTC. Le contrat prend effet au 1er janvier 2026 pour une durée d'un an et peut-être reconduit tacitement sans pouvoir excéder 3 ans soit jusqu'au 31 décembre 2029
01/26	Signature des déclarations GUSO à l'occasion de l'animation de la "Soirée des Voeux" du vendredi 9 janvier 2026, pour les chanteurs et musiciens, pour un montant global (charges comprises) de 1438,24 euros
02/26	Société NEXPUBLICA - Signature d'un contrat de service "SAAS et services associés", pour le service Urbanisme, pour un montant de 16 292,40 euros TTC. Le contrat prend effet au 1er janvier 2026 pour une durée d'un an et reconduit pendant 3 ans soit jusqu'au 31 décembre 2028
03/26	Société DELTATECH SAS - Signature d'un contrat de maintenance préventive et curative des installations P.P.M.S, boîtier d'alerte, kits détresse dans les bâtiments communaux pour un montant de 1960,20 euros TTC. Le marché est conclu pour une période d'un an à compter du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 et peut-être reconduit tacitement 3 fois.
07/26	SUDDEN Théâtre -Théâtre des Béliers Parisiens - Signature d'un contrat de cession pour la représentation du spectacle "BIG MOTHER" le 14 mars 2026 à la Grande Halle à Roissy-en-Brie, dans le cadre des manifestations culturelles de la saison 2025/2026 et pour un montant de 12 521,90 euros TTC
08/26	HARLEM'S PROD - Signature d'un contrat de cession pour la représentation du spectacle de Charly Nyobe " Plus rien ne vous choque" le 30 janvier 2026 à la Grande Halle, dans le cadre des manifestations culturelles de la saison 2025/2026 et pour un montant de 5 275,00 euros TTC

FINANCES

Délibération 01/2026
Vote du Débat d'Orientation budgétaire 2026 sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire

Délibération 02/2026
Nouvelle répartition de l'autorisation de programme et crédits de paiement pour la création d'une salle de boxe et de tennis de table – Exercice 2026

RESSOURCES HUMAINES

Délibération 03/2026
Présentation du rapport de situation en matière d'égalité femmes-hommes

Délibération 04/2026
Organisation des opérations de mise sous pli de la propagande électorale pour les municipales de 2026

COMMANDE PUBLIQUE

Délibération 05/2026

Dissolution du groupement de commande relatif aux prestations d'entretien et de réparation des véhicules légers et véhicules utilitaires légers du parc automobile

AMENAGEMENT DURABLE

**Délibération 06/2026
Financement des études pour la suppression du passage à niveau n°8**

* * * * *

M. le Maire propose l'adoption du procès-verbal de la séance du 01 décembre 2025

VOTE : ADOPTE A L'UNANIMITE

* * * * *

**Délibération 01/2026
Vote du Débat d'Orientation budgétaire 2026 sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire**

RAPPORTEUR : MME AMARA

MME AMARA.- *Le contexte de la préparation budgétaire. Le contexte économique reste globalement contraint et incertain.*

Au niveau international, la croissance mondiale est modérée, autour de 3 % en 2025. Elle est principalement portée par les pays émergents, tandis que les économies développées ralentissent.

L'inflation recule après les fortes hausses de 2022 et 2023, mais la situation reste fragile et dépendante des tensions géopolitiques et économiques.

Dans la zone euro, la croissance demeure faible mais stable, autour de 1 à 1,2 %.

L'inflation se rapproche de l'objectif de la Banque centrale européenne, ce qui permet un début de desserrement des taux, sans pour autant créer une dynamique économique forte.

En France, la croissance reste faible, avec une estimation de 0,6 à 0,7 % en 2025 et un léger redressement attendu en 2026.

La dette publique est très élevée et la hausse des taux d'intérêt augmente fortement la charge de la dette.

Même si l'inflation recule, les taux d'emprunt restent élevés, ce qui pèse directement sur les finances publiques et sur les capacités financières des collectivités locales.

Cependant, la loi de finances pour 2026 n'est pas encore votée et une loi spéciale a été adoptée pour assurer la continuité budgétaire.

Le PLF 2026 confirme la participation des collectivités à l'effort national de redressement des comptes publics, tout en maintenant des transferts financiers en légère hausse, autour de 155 milliards d'euros.

La DGF est globalement stabilisée, mais des mécanismes de régulation, comme le DILICO, sont reconduits.

Les dotations d'investissement sont réorganisées avec la création d'un Fonds d'investissement pour les territoires, et le Fonds vert est maintenu, avec un ciblage renforcé des projets.

Les différentes orientations budgétaires 2026, le fonctionnement. Parlons des principales recettes de fonctionnement.

S'agissant de la fiscalité directe locale, et conformément aux engagements politiques pris, les prévisions de recettes sont établies sur la base de taux inchangés. Les taux communaux restent donc stables, avec une taxe sur le foncier bâti fixée à 47,15 % et une taxe sur le foncier non bâti à 67,08 %.

À ce stade, l'évolution physique des bases fiscales n'est pas encore connue. Elle sera précisée à la fin du mois de mars, à réception des notifications de l'État. En revanche, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est déjà arrêtée à +0,8 %.

Dans ce cadre, les recettes attendues au titre de la fiscalité directe locale s'élèvent à 15,9 millions d'euros, en légère progression par rapport à l'exercice précédent.

Le tableau du haut nous présente l'évolution du fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France, avec une contribution en hausse régulière, pour atteindre environ 1,22 million d'euros en 2026.

Le tableau en dessous présente les autres recettes fiscales, dont les prévisions pour 2026 sont globalement stables, sans évolution majeure par rapport à l'exercice précédent.

La dotation globale de fonctionnement restera globalement stable en 2026, comme le montre ce tableau.

Le montant total de la DGF est estimé à environ 5,53 millions d'euros, en légère progression par rapport à 2025, sans évolution structurelle significative.

S'agissant des recettes, et notamment de celles issues des services à la population, nous avons fait le choix de la prudence dans nos prévisions. Les recettes du chapitre 70 sont ainsi estimées à environ 2,67 millions d'euros en 2026.

Concernant les principales dépenses de fonctionnement :

Améliorer le cadre de vie est une priorité municipale pour le prochain mandat. Cela passe par la transition écologique et l'amélioration du cadre de vie quotidien : le développement des espaces verts, la modernisation de l'éclairage public et le renforcement de la propreté urbaine. En parallèle, la commune engage des actions structurantes en matière d'urbanisme et d'habitat, avec le lancement des études pour la révision du PLU, la structuration d'un centre-ville plus attractif et la poursuite du projet majeur de suppression du passage à niveau.

L'éducation reste au cœur de nos priorités pour bâtir les bases de demain.

Un budget de 1,17 million d'euros est consacré à la restauration scolaire, avec une alimentation de qualité comprenant 80 % de produits sous SIQO, dont 30 % bio. La commune finance également 10 classes de découverte et 4 mini-séjours, pour un montant de 140 000 euros, ainsi que des projets pédagogiques variés à travers 20 000 euros de subventions et de nombreuses interventions éducatives, culturelles et sportives. L'adoption du PEDT en 2025 permet par ailleurs de développer de nouvelles actions au bénéfice des enfants.

Enfin, la jeunesse constitue un axe fort de l'action municipale.

La commune soutient les projets des jeunes à travers des dispositifs d'aide au Bafa, des bourses à projets, des aides à la mobilité et des bourses vacances. Un travail spécifique est également mené en matière de prévention, avec des ateliers visant à favoriser le dialogue et à prévenir les conflits.

Le Centre social : il renforce son offre de proximité au service des habitants, autour de l'accompagnement social, de l'accès aux droits, de la réussite éducative et de la participation citoyenne.

Le budget du centre social s'élève à 34 775 € en fonctionnement (chapitre 011), complété par 450 000 € en masse salariale (chapitre 012).

Culture : un levier de cohésion sociale. La collectivité reconduit les actions culturelles structurantes, notamment le Festival d'Art Urbain avec sa journée festive et le Salon du Livre. La saison culturelle proposera 6 à 7 spectacles, complétés par plusieurs événements festifs fédérateurs. Le budget culturel s'élève à 507 550 € (chapitre 011).

Sport : dynamiser les énergies

La ville poursuit son engagement en faveur du sport pour tous, avec l'entretien des équipements sportifs pour 33 000 €. Elle continue également à financer l'école multisports et le sport loisir pour 101 165 €. Le soutien aux associations sportives est maintenu à hauteur de 230 000 €.

Les dépenses de fonctionnement sont globalement maîtrisées.

Les charges à caractère général (chapitre 011) sont contenues autour d'une enveloppe cible de 8,5 M€.

Les charges de personnel (chapitre 012) évoluent de manière maîtrisée. Elles intègrent des mesures nationales incompressibles, notamment la revalorisation du SMIC, l'augmentation progressive des cotisations CNRACL et le renforcement de la protection sociale complémentaire.

La collectivité a par ailleurs mené une politique volontaire de revalorisation des régimes indemnitaires les plus bas, afin d'améliorer le pouvoir d'achat des agents les moins rémunérés, tout en maintenant une trajectoire financière soutenable.

Concernant les subventions versées : la Ville poursuit en 2026 son soutien aux associations roisséennes et au CCAS, avec un niveau de subventions globalement stable. Le montant total des subventions versées est estimé à environ 1,37 million d'euros.

S'agissant de la dette, les intérêts augmentent légèrement en 2026 pour s'établir autour de 300 000 euros. Cette évolution reste maîtrisée et s'inscrit dans un contexte de taux d'intérêt durablement plus élevés, sans remettre en cause l'équilibre financier de la collectivité.

Les montants présentés correspondent à la prévision d'atterrissage des dépenses de fonctionnement pour 2026. Celles-ci sont estimées à 29,8 millions d'euros, en hausse par rapport à 2025, principalement en raison de l'augmentation des charges de personnel et des charges à caractère général, dans un contexte d'inflation et de mesures nationales obligatoires.

Cette évolution reste anticipée et maîtrisée, et traduit le maintien des services publics et des priorités municipales.

Les éléments présentés correspondent à la prévision d'épargne en fin d'exercice 2026. À ce stade, l'épargne nette est estimée à environ 450 000 euros.

S'agissant des recettes d'investissement 2026 : les éléments présentés correspondent aux principales recettes propres de la section d'investissement pour 2026, telles qu'estimées à ce stade. Elles reposent d'abord sur des ressources structurelles, avec le FCTVA estimé à environ 627 000 euros, la taxe d'aménagement et le produit des amendes de police, chacun évalué à 150 000 euros, ainsi que les dotations aux amortissements pour 922 125 euros.

Elles intègrent également des subventions d'investissement importantes, notamment pour les travaux des salles de boxe et de tennis de table, à hauteur de 1,32 million d'euros, ainsi qu'une subvention pour la toiture du gymnase Anceau de Garlande et une participation de la communauté d'agglomération aux travaux de chaufferie de la ferme d'Ayau.

Les investissements prévus pour 2026 traduisent des choix clairs et structurants. Le projet le plus important concerne les travaux de la salle de boxe et de tennis de table, avec plus de 4,1 millions d'euros, ce qui constitue un investissement majeur pour le sport et l'attractivité du territoire.

La commune poursuit également un effort significatif en faveur de la transition énergétique avec le programme de modernisation de l'éclairage public, la rénovation énergétique des établissements scolaires, celle du relais des Sources, ainsi que la réfection de la toiture du gymnase Anceau.

Des investissements sont par ailleurs consacrés à l'aménagement de la voirie, à l'équipement des services techniques, et à l'acquisition de matériels informatiques et pédagogiques pour les écoles, afin d'améliorer le service rendu au quotidien.

Enfin, des opérations ciblées complètent ce programme, comme la création d'aires de jeux, la végétalisation de cours d'écoles, la forêt urbaine ou encore le renouvellement de véhicules, illustrant une politique d'investissement équilibrée, à la fois ambitieuse et attentive au cadre de vie.

La dette pour 2026 : s'agissant de la gestion et de l'encours de la dette, la situation de la commune demeure maîtrisée. Sur les 28 emprunts en cours, deux arriveront à échéance fin 2026, ce qui contribuera à la poursuite de la baisse de l'encours. Au 1er janvier 2026, le capital restant dû s'élève à 13,6 millions d'euros, avec un taux moyen de 2,01 % et une durée de vie résiduelle de 11 ans, traduisant une structure de dette équilibrée et sécurisée.

L'analyse de l'évolution du besoin annuel de financement confirme la stratégie de désendettement engagée par la commune. Chaque année, la Ville rembourse davantage de capital qu'elle ne souscrit de nouveaux emprunts. Cette tendance se poursuit en 2026, avec un emprunt prévisionnel de 1,4 million d'euros pour un capital remboursé estimé à 1,95 million d'euros, soit un solde négatif d'environ 550 000 euros.

Au sein des ressources humaines, on observe une légère baisse des effectifs entre 2024 et 2025. Cette évolution ne correspond pas à des suppressions de postes à proprement parler, mais s'explique principalement par des départs à la retraite d'agents qui étaient en arrêt.

Par ailleurs, la hausse des effectifs de catégorie A s'explique essentiellement par des reclassements d'agents des filières médico-sociales, passés de la catégorie B à la catégorie A, ainsi que par un renforcement de l'encadrement.

La masse salariale 2025 s'établit à 17,87 M€, en hausse contenue de 1,56 % par rapport à 2024. Cette évolution résulte essentiellement de mesures réglementaires nationales, mises en œuvre en 2024 avec un effet en année pleine en 2025, notamment la revalorisation du SMIC et l'augmentation des cotisations et charges patronales. Elle est toutefois maîtrisée grâce aux départs à la retraite et à des réorganisations internes, sans suppressions de postes, ni remplacements systématiques.

Au niveau de l'action social : la Ville est adhérente au CNAS depuis 2019, offrant une couverture sociale étendue à ses agents. En 2025, pour une cotisation de 83 620€, 236 agents ont bénéficié d'une ou plusieurs prestations CNAS pour un montant total de 89 267 €. La participation estimée pour 2025 est de 89.600€

Enfin, les services de la Ville fonctionnent sur 1607 heures réglementaires.

Je laisse la parole à monsieur le Maire pour la conclusion.

M. le Maire. - *Yamina, je tiens à te remercier pour la présentation de ce soir mais également pour les six précédents rapports d'orientation budgétaire que tu as présentés. C'est ton dernier Conseil municipal.*

Mme AMARA. - *Exactement puisque j'ai pris la décision de ne pas repartir pour un prochain mandat.*

M. le Maire.- En effet. Je tiens à te remercier des échanges que nous avons eus. Merci à toi !

Ce Rapport d'Orientation Budgétaire s'inscrit dans un contexte particulier : celui d'un ROB de fin de mandat. Lors de son écriture, nous ne connaissions même pas les contours de la loi de finances ni ne savions si une loi de finances allait être votée. Il traduit la continuité d'un cap prudent, responsable, assumé tout au long du mandat. La situation financière de la collectivité permet de poursuivre des investissements utiles, structurants et attendus par les habitants, sans s'engager dans une fuite en avant budgétaire ni recourir à une augmentation des taux d'imposition.

Roissy-en-Brie a fait le choix d'un niveau élevé de services publics, développés de manière constante pour répondre aux besoins concrets de la population et à l'évolution des usages. Cette politique s'est traduite par l'ouverture de nouveaux services à la population, parmi lesquels une Maison France Services, une Micro-Folie, une Maison des associations et une salle jeunesse.

Elle s'est également traduite par un renforcement des actions en direction de la jeunesse, notamment à travers l'augmentation significative du nombre de séjours proposés. À titre d'illustration, l'ensemble des départs en séjours et mini-séjours est passé d'environ 60 enfants en 2018 à plus de 130 prévus en 2026.

L'année 2025 a également été marquée par des réalisations structurantes : le lancement de la salle de boxe, la création de forêts urbaines, la poursuite du renouvellement de l'éclairage public, ainsi que d'importants travaux de rénovation dans les écoles.

Ces investissements s'inscrivent dans une vision équilibrée du développement du territoire, attentive à la qualité de vie, à la transition écologique et à l'attractivité de la commune. Roissy-en-Brie est aujourd'hui une ville avec un cadre de vie agréable où la culture, le sport et la solidarité occupent une place centrale, accessibles au plus grand nombre.

Cette dynamique repose sur une maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement et une gestion responsable des ressources. Ce ROB de fin de mandat dresse le bilan d'une trajectoire financière saine, d'un service public renforcé, jamais bradé et de choix assumés au service des habitants.

Aujourd'hui, se tient pour moi mon 12^e débat d'orientation budgétaire en tant que maire, le dernier de ce mandat 2020-2026.

Je veux d'abord remercier très sincèrement mes collègues élus de la majorité municipale. Merci pour votre engagement constant, votre fidélité aux projets que nous portons pour Roissy-en-Brie, votre esprit d'équipe et votre sens des responsabilités. Notre action collective repose sur votre travail et votre loyauté.

Je souhaite également saluer l'ensemble des agents municipaux. Vous, madame la directrice générale des services, chère Adeline ; chère Marie-France, directrice générale adjointe ; cher Georges, directeur des services techniques ; chère Karine, directrice des ressources humaines. Mais aussi mesdames et messieurs les directrices et directeurs des services municipaux : Audrey, Laura, Olivier, Sébastien, et d'autres aussi, avec une attention particulière pour Sophie, notre directrice des finances ainsi qu'à ses équipes.

La solidité de nos orientations budgétaires, la rigueur de notre gestion doit beaucoup à votre professionnalisme.

À vous toutes et tous, chers agents du service public local, merci pour votre engagement quotidien et pour votre sens du service public. Vous êtes le socle de l'action municipale.

Je n'oublie pas nos partenaires institutionnels : le Conseil départemental, le Conseil régional et nos fournisseurs sans lesquels nos projets ne pourraient voir le jour.

Merci évidemment aux habitants de Roissy-en-Brie, aux associations locales, commerçants, artisans, entreprises qui participent activement à la vitalité de notre Ville.

Je veux aussi m'adresser aux élus minoritaires. Vous n'avez jamais rien lâché. Nos échanges ont parfois été vifs, parfois plus apaisés, mais ils ont toujours nourri le débat démocratique. Dans quelques instants, la parole sera à vos groupes. Vous aurez à dire – je n'en doute pas – et aussi à questionner, à contester peut-être, et je le dis sereinement, de manière éclairée et avec aussi un peu d'expérience : c'est votre rôle. Je le rappelle aussi à mes collègues de la majorité : dire les choses, ce n'est pas être méchant, c'est dire les choses. Nos collègues de la minorité sont dans leur rôle, non pas que je sois forcément d'accord, mais c'est aussi une vision et vous représentez celles et ceux qui vous ont élu.

Je ne pourrai jamais être candidat à une élection sans respecter cette légitimité.

Je ne serai donc pas beaucoup plus long. Merci pour les six années que nous venons de passer ; merci pour les douze ans, presque 18 ans, Madame Fuchs, que nous avons passé ensemble.

Mme Fuchs. - *Max Thiery étant membre de la Commission des finances, je lui cède la parole pour la déclaration de notre groupe Vivre Roissy Autrement pour le Rapport d'orientations budgétaires.*

M. Thiery. - *Monsieur le Maire, comme vous l'avez dit, effectivement, nous ne lâcherons rien. C'est bien nous connaître !*

Dans un contexte marqué par les orientations fixées par la loi de finances pour 2026 et par la trajectoire nationale de redressement des finances publiques, les décisions budgétaires de l'État auront bien évidemment des répercussions directes sur les équilibres financiers de la commune. Pour une commune comme Roissy-en-Brie, ces paramètres nationaux conditionnent la capacité d'autofinancement et, par conséquent, le niveau d'investissement peut être maintenu en 2026.

Néanmoins, les chiffres annoncés dans le ROB 2026 font état de recettes qui ne sont pas fondamentalement impactées, ce qui permettrait de concevoir un budget dans un objectif constant de préservation des biens communs, de la qualité du service public et de soutenabilité budgétaire ne suivant pas forcément les orientations présentées. D'autres choix sont possibles.

Amélioration du cadre de vie

Le ROB promet, pour 2026, le lancement des consultations pour la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), ce qui reproduit mot pour mot le ROB de 2025 hormis que ce dernier parlait d'études et non de consultations. Visiblement, le bilan de l'ambition de "création d'un centre-ville doté d'une réelle centralité" se borne à la démolition de pavillons pour faire place à des immeubles, dont certains comme ceux de la rue Pasteur qui voient le permis de construire faire croître le nombre d'appartements de 50%. Nous n'avons pas vu apparaître beaucoup de nouveaux commerces.

Il est dommage que le développement des mobilités multimodales se limitent à l'accroissement de la circulation des voitures sans qu'il y ait eu la moindre extension des pistes cyclables, que les déplacements doux se heurtent à la disparition de coulées vertes, aux trottoirs qui rétrécissent sous la pression des besoins de surface des promoteurs et des échecs des services de trottinettes et vélos électriques.

Enfin, nous nous permettons de rectifier l'affirmation comme quoi les travaux de suppression du passage à niveau se poursuivront puisqu'aucun travaux n'a débuté et que le projet est encore en phase d'étude — comme nous devons en débattre dans la suite de ce conseil — études qui durent déjà depuis au moins une trentaine d'années tant ce projet est complexe.

Soutien aux projets pédagogiques

Le ROB reconduit les prestations qui étaient déjà en place et nous déplorons qu'il n'y ait aucune réactualisation de ces soutiens pédagogiques hormis au niveau des tarifs qui augmentent de 1% par an sur la seule décision du maire.

Accompagnement de la jeunesse

Concernant les actions mises en place, qui reprennent également les initiatives de 2025, il est dommage que nous n'ayons reçu strictement aucun retour ni aucun compte-rendu des précédentes actions, notamment des projets de solidarité internationale, ce qui aurait permis de mesurer l'intérêt de ces initiatives et de permettre d'en débattre en commissions en vue de pouvoir valider leurs intérêts, voire les améliorer.

Le ROB parle des deux salles jeunesse de la Ville mais qu'en est-il de la troisième salle jeunesse des Aulnes dont vous avez procédé à la fermeture ?

Solidarité et politique sociale

Nous réitérons notre constat et notre affirmation comme quoi la fréquentation soutenue de France Services est plus le symptôme d'une disparition des services publics qui nécessite d'être compensée par des services généraux, ce qui ne constitue pas un indicateur de mieux-vivre au sein de notre commune. Nous souhaiterions d'ailleurs que notre commune soit plus active afin de lutter contre la disparition de ces services publics.

Le ROB mentionne l'animation du Conseil Municipal des Enfants, ce qui est une bonne chose. Mais il est dommageable que la commune ait perdu son Conseil Municipal des Jeunes qui était globalement plus actif socialement par l'implication citoyenne d'adolescents qui étaient plus proches de l'accès au droit de vote et qui représentait la continuité logique du Conseil Municipal des Enfants.

Concernant le pôle famille, nous déplorons que le budget alloué de 34,8 k€ ne soit pas plus conséquent au vu de la situation nationale qui impacte également les familles Roisséennes.

Culture : un levier de cohésion sociale

La saison culturelle 2026 est qualifiée de riche dans le ROB. Le budget de 507 k€ pour une population en 2025 de 23 733 habitants nous donne une moyenne de 21,39 €/habitant. Ce budget est effectivement en augmentation, mais nous sommes encore loin des 60 €/habitant (source Ecofrance - 2017) des communes de la même strate que Roissy en Brie.

Sport

Deux questions.

L'engagement de la commune concernant le sport va-t-il prendre en compte l'état actuel de tous les gymnases qui est lamentable ? On parle de l'état !

Concernant l'enveloppe de 230 000 €, quelles associations sont concernées en plus de l'USR et dans quelles proportions ?

Charges du personnel

Nous notons la reconduction de l'enveloppe des heures supplémentaires qui souligne implicitement le manque de personnel et la mise en place systématique d'un mécanisme de compensation d'une gestion inadéquate des effectifs avec une souffrance au travail, ou bien une volonté de redéploiement des activités dans le domaine privé.

Conclusion

Nous avons un ROB conforme à tous les budgets présentés depuis le début de cette mandature avec une caractéristique principale : une gestion financière qui fragilise le résultat comptable et les possibilités d'investissements, avec des emprunts récurrents et des ventes systématiques du patrimoine communal.

Il ne s'agit pas seulement de notre avis, mais c'est le constat que fait le site www.comptespublics.fr, que je mentionnerai dans le papier.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire.- Je vais commencer par la fin. Sur la reconduction de la politique des heures supplémentaires, 80 % des heures supplémentaires doivent être effectuées par la police municipale, non pas qu'il manque des agents, mais les polices municipales fonctionnent de cette manière. Toutes les villes procèdent ainsi, sinon les postes ne sont pas attractifs. Toutes les heures supplémentaires payées sont effectuées. Ce n'est pas toujours le cas dans certaines collectivités.

Concernant la politique culturelle, vous avez compté les conservatoires, or, cela relève de la compétence de l'agglomération. Ce n'est donc pas dans notre ROB. Il faudra additionner les coûts de fonctionnement de nos conservatoires, de notre médiathèque et peut-être même de notre cinéma et le personnel. Je pense que nous dépassons largement les 60 €. La réponse vous sera envoyée.

Je vous invite à faire un benchmark et à trouver les villes de 23 000 habitants ayant un cinéma municipal – je dis bien « municipal » et non pas une association, avec une subvention municipale – et une saison culturelle plus des événements à accès gratuit. D'ailleurs, il reste une dizaine de places pour Jeff Panacloc – je veux bien vous inviter, je paierai moi-même. Trouvez-moi une ville qui a une saison culturelle de cette qualité, des régisseurs, un cinéma projectionniste que l'on renforce, que l'on soutient – certains proposent de le rénover et de faire grâce à M. Pathé, cinéaste, et d'en faire une plateforme. Je ne parle pas de créer un grand multiplex mais au moins de lui rendre hommage.

Le service public, je le maintiens. Je regrette que nous devons souvent suppléer aux politiques nationales depuis une quinzaine d'années, voire même 20 ans au profit des collectivités. En revanche, comme récompense, on nous baisse les dotations. C'est vrai que j'ai peut-être fait une erreur pour avoir soutenu certaines personnes parce que, finalement, elles étaient effectivement vraiment hors sol.

Le CME fait un très bon travail – je remercie Marie pour l'accompagnement et le travail que tu as fait avec le CME. Peut-être que je n'étais pas là, peut-être que j'ai oublié, mais de mémoire de Roisséen, je ne me rappelle pas du CMJ, en tous les cas, je n'ai rien fait pour l'arrêter. Le CME est un peu plus large dans l'âge. Il faudra se repositionner pour créer un véritable CMJ plus tard. Mais en tant que tel, il n'y avait pas une structure CMJ.

Le passage à niveau, effectivement, il y a des études. Il faut rappeler, sans rien critiquer, c'est un choix assumé, certains pour des raisons X, Y, Z, certainement fondées puisqu'ils ont fait ce choix, ont arrêté toute négociation avec la SNCF. Nous avons fait l'inverse, nous sommes repartis, c'était très dur et très long. C'est l'objet de la délibération 6. Je vous garantis que tout ce que je pourrai faire pour modifier ce passage à niveau, je le ferai. D'ailleurs, on l'a fait. Aujourd'hui, il n'y a que des études préliminaires mais pour ce genre de sujet, c'est long. Il y a des pays qui y arrivent, la Chine est capable de construire une gare dans une nuit. Nous en sommes loin mais nous ne lâcherons rien là-dessus.

Concernant la construction, ce n'est jamais sur un espace vert. J'irai même plus loin : plus jamais et même jamais sur des terres agricoles. C'est clair.

Démolir les pavillons, ce n'est pas mon ambition. Je propose même de les protéger. En revanche, créer une centralité attractive, animée, oui, c'est une ambition notamment sur Leclerc, sur l'alignement, cela ne sera pas vraiment des pavillons. Il s'agit de faire quelques petits collectifs plus ou moins gracieux, mais jamais en tous les cas des pavillons.

Je suis désolé, je ne peux pas vous contredire, mais un débat c'est aussi rappeler les choses et se dire les choses. Cela vous a peut-être échappé : trois nouveaux commerçants sur le rond-point Barmstedt seront installés. Trois commerces de bouche, dont un restaurant, une supérette et un salon de thé. C'est signé, c'est fait. À chaque fois qu'il y aura quelque chose, ce n'est pas un mensonge, c'est inscrit sur la modification du PLU : renforcement du commerce local. On l'a fait, et on ira encore plus loin, voire peut-être à l'avenir, cela sera une négociation, réduire un niveau. Un propriétaire de foncier m'a envoyé un mail pas très agréable en me disant : « Vous réduisez la hauteur, vous voulez des commerces ; on ne gagne plus d'argent,

on n'est plus vendeur. » Cela participe aussi à dissuader toute agression et spéculation immobilière.

On peut toujours caricaturer. Je n'ai pas dit que c'était votre cas.

Pour les chantiers internationaux, j'aimerais qu'à l'avenir on ait plus de retours palpables. Je pense que c'est valable pour tout le monde. Cela évite d'être attaqué en non-transparence sur ce sujet, où j'avoue ne pas le maîtriser totalement techniquement, mais je sais que cela fonctionne bien et que les jeunes qui y participent en sont ravis. C'est pour cela que je vous invite à faire le debriefing sur le sujet le 23 février au cinéma La Grange. Les jeunes qui ont participé seront là.

Je vous confirme qu'Eco France ne compte pas les charges de personnel dans les dépenses concernant la culture. C'est en plus.

Les subventions sont toujours en annexe budgétaire. Mme Aramis travaille cela de près et au plus proche des associations pour que cela se passe bien.

J'ai oublié quelque chose mais je vous promets, sans invective, sans piques, sans rappeler des souvenirs qui n'étaient certainement pas agréables ni pour les uns, ni pour les autres concernant la souffrance au travail. Je peux le dire aujourd'hui : douze années de présidence d'exécutif, de maire, le chiffre c'est zéro ; pas zéro investissement, pas zéro temps de travail. Vous savez ce que c'est que ce chiffre ? C'est zéro mouvement de grève locale ; un CST et un CT qui se passent bien, dans l'échange, le respect de part et d'autre et la reconnaissance.

Je dois quand même l'avouer et je ne voudrais pas appuyer là où cela fait mal parce que la grève est quelque chose qui existe et qui est possible, mais nous n'en sommes jamais arrivés là parce que nous avons toujours discuté, toujours dénoué. Nous avons eu quelquefois, Madame l'adjointe aux ressources humaines, madame la directrice des ressources humaines, madame la directrice générale des services, à prendre des décisions et discuter.

Vous pouvez m'attaquer sur tout, mais pas un de mes collègues élus, pas un agent pourra dire que le bien-être au travail et la tranquillité morale et physique des agents ne comptent pas. C'est dommage que vous n'étiez pas au repas de fin d'année ou aux vœux du maire aux agents parce que s'il y a bien une chose qui compte pour moi plus que tout, c'est cela. Un agent, ce n'est pas une ligne budgétaire. Ce sont des hommes et des femmes qui se donnent matin, midi et soir, week-ends pour leurs collectivités.

Sur 380 agents, plus les vacataires, je dois connaître plus de 300 prénoms, noms et situations.

Monsieur DJEBARA ?

M. Djebara.- Monsieur le maire, chers collègues,

Nous examinons aujourd'hui les orientations budgétaires pour 2026 dans un contexte particulier, puisqu'il s'agit du dernier Conseil municipal de cette mandature. Je dois dire que le choix de présenter ses orientations à quelques semaines des élections municipales peut interroger. Il aurait peut-être été plus lisible pour nos concitoyens de laisser la future équipe municipale débattre et arrêter les grandes orientations du prochain budget. Je rappelle qu'en année électorale, la loi permet un vote du budget au plus tard le 30 avril.

Mais puisque ce débat a lieu ce soir, nous y prendrons naturellement toute notre part.

Le contexte budgétaire reste exigeant pour les collectivités locales. Même si l'incertitude nationale est aujourd'hui un peu moins forte que l'an dernier, les finances publiques sont sous tension. Chacun en a conscience et cela oblige à la responsabilité.

Sur ce point, je veux reconnaître que la Ville a cherché durant ce mandat à préserver ses équilibres financiers. C'est une nécessité. Mais la question politique reste entière. Quelles priorités choisit-on quand les marges financières sont contraintes ? Nous voyons par exemple que l'essentiel de l'effort d'investissement pour 2026 est concentré sur la construction de la salle de boxe et de tennis de table.

Ce projet est utile pour la Ville, personne ne le conteste et j'ai d'ailleurs soutenu au Conseil départemental un accompagnement financier de 800 000 euros pour que ce projet puisse aboutir. Mais plusieurs questions se posent sur son montage financier et sur la manière dont la charge budgétaire pèse aujourd'hui presque exclusivement sur la commune. Je pense notamment à la participation de la région, qui reste très modeste au regard de ce qu'elle a pu soutenir par le passé pour des projets comparables.

Nous avons connu, il y a quelques années, peut-être était-ce lié au calendrier électoral de l'époque, un soutien régional d'environ 1 million d'euros pour la réhabilitation de la Maison du temps Libre dans laquelle nous nous trouvons ce soir, pour un projet dont le coût total est pourtant inférieur.

Aujourd'hui, pour un équipement structurant qui représente près de 6 millions d'euros d'investissement, la participation régionale se limite à 450 000 €. L'écart est notable et nous pouvons légitimement nous interroger sur la volonté de la Région de continuer à soutenir des équipements aussi importants pour les territoires. Bien sûr, toutes les collectivités connaissent aujourd'hui des contraintes budgétaires et personne ne l'ignore. Mais chacun sait que ce sont d'abord les communes qui subissent les tensions financières les plus fortes, car elles assurent au quotidien les services publics de proximité.

Dans ce contexte, nous aurions souhaité que l'ensemble des partenaires institutionnels soient davantage au rendez-vous pour soulager l'effort communal et permettre de poursuivre en parallèle d'autres investissements nécessaires pour la Ville. Mais en concentrant l'effort sur une seule année budgétaire, on reporte ou ralenti d'autres projets tout aussi attendus par les habitants.

Un étalement de dépenses sur plusieurs exercices aurait peut-être permis de mieux répondre à l'ensemble des besoins.

Autre point d'inquiétude : l'évolution des dépenses de fonctionnement. Les charges à caractère général progressent fortement depuis 2021, tandis que les effectifs municipaux ont diminué d'environ 7,5 % sur la période, avec dans le même temps une augmentation des postes d'encadrement. Cette évolution a mis une pression réelle sur les agents municipaux, que je veux saluer ce soir, car derrière les lignes budgétaires, il y a des femmes et des hommes qui font vivre quotidiennement le service public local.

M. le Maire. - *On va croire que tu as écrit mon dernier propos !*

M. Djebara. - *Je me suis demandé si tu n'avais pas eu accès à... !*

M. le Maire. - *Non, je ne sais pas faire cela, tu le sais. Voilà mes notes.*

M. Djebara. - *Je souhaite également revenir sur un point important pour notre assemblée : la question de la lisibilité et de la sincérité des orientations budgétaires qui nous sont présentées.*

Un débat d'orientation budgétaire devrait être un moment clair, permettant aux élus de discuter sur des bases solides afin d'anticiper les choix à venir pour la commune. Or, nous avons trop souvent le sentiment de débattre à partir d'hypothèses très approximatives, parfois éloignées de la réalité des exécutions budgétaires constatées les années précédentes. On observe par exemple que certaines dépenses sont régulièrement surestimées, tandis que certaines recettes sont minorées, ce qui conduit finalement à des résultats budgétaires meilleurs que ce qui était annoncé sans que nous ayons réellement pu débattre de ces choix qui ont permis d'y parvenir.

Prenons un exemple concret : les charges à caractère général votées lors de précédents budgets, ne sont finalement exécutées qu'à hauteur d'environ 90 %, tandis que les dépenses de personnel se réalisent autour de 95 % des montants inscrits. Cela montre bien qu'un écart important subsiste entre la prévision et la réalité.

Autre exemple : aucune analyse sérieuse du marché immobilier ne prévoit aujourd'hui une baisse des droits de mutation pour 2026. Et pourtant, une diminution de ces recettes apparaît dans les prévisions présentées.

Tout cela crée un sentiment de flou dans lequel il devient difficile pour les élus d'exercer pleinement leur rôle de contrôle et d'orientation. Et je le dis très sincèrement, il est quand même étonnant de devoir débattre d'orientation budgétaire aussi importante avec des données aussi imprécises alors que nos concitoyens attendent de nous de la clarté et de la transparence. Nous avons besoin de chiffres stabilisés, de scénarios précis, de montages financiers clairement établis pour pouvoir discuter sérieusement des priorités de la Ville.

La prudence budgétaire est une qualité, mais la sincérité et la lisibilité le sont tout autant. C'est donc à cette condition que le débat démocratique peut pleinement jouer son rôle. La conséquence de ce manque de lisibilité, c'est que la prochaine équipe municipale devra nécessairement reprendre et ajuster ses orientations de manière plus précise. Et l'on ne peut donc que regretter que ce débat ait lieu aujourd'hui, avec trop d'éléments encore trop approximatifs pour permettre un travail pleinement serein et transparent.

Ainsi, notre conviction demeure la même : tenir les comptes est indispensable, mais préparer l'avenir de la Ville l'est tout autant. Pour nous, les priorités des prochaines années devront porter plus fortement sur l'école, la jeunesse, la transition écologique, la qualité de vie et le pouvoir d'achat des familles. Mais au-delà des débats, ce soir est aussi un moment particulier puisque cette mandature touche à sa fin.

Je veux donc remercier l'ensemble des élus, majorité comme opposition, pour la qualité globale des échanges que nous avons eus. Les désaccords font partie de la démocratie, mais ils se sont déroulés dans un cadre républicain que je veux saluer.

Je veux également remercier l'ensemble des agents municipaux pour leur engagement constant au service des Roisséennes et des Roisséens, car dans quelques semaines, nos concitoyens feront leur choix et ce choix sera le bon parce que dans notre République, le peuple est souverain. Les Roisséennes et les Roisséens écriront ainsi la suite de l'histoire de notre commune, et chacun prendra ensuite sa responsabilité au service de l'intérêt et de l'avenir de Roissy-en-Brie car au fond, majorité ou opposition, un mandat passe, mais l'intérêt de Roissy-en-Brie, lui, demeure.

Je vous remercie.

M. le Maire. - *Merci Smaïl. Oui, c'est vrai, on aurait pu différer le ROB. Je me suis posé d'ailleurs la question. On l'a fait même fait tardivement. Pourquoi ? Généralement, on le fait presque un mois plus tôt, non pas parce que j'étais en vacances, j'en prends très peu, mais parce que voter un budget très tardivement, même en année électorale, c'est très dangereux. En cas de problème, on arrive à la date limite. En période électorale, on a globalement un mois de plus, voire parfois il y a un supplément, mais c'est quand même dangereux et pas terrible. C'est trop proche.*

Maintenant, si ce n'est pas la majorité municipale qui se succède – le choix des Roisséens sera le bon car c'est le leur –, si cela n'allait pas, ce qui chasse une délibération – car un débat d'orientation budgétaire, c'est une délibération –, il y aura un autre débat d'orientation budgétaire. Pourquoi pas. Ce n'est pas figé dans le temps. Moi-même, en 2014, j'ai dû faire approuver un budget qui n'était pas complètement le mien. D'ailleurs, c'est la seule fois où il a été voté unanimement, mais c'est normal.

Sur la salle de boxe, le tennis de table, la structure information jeunesse élargie comme l'utilisation de toute autre salle, salle d'expression ou salle de réunion, c'est l'intérêt général des jeunes et moins jeunes. C'est un peu plus large que ce que tu dis. Je lis les documents que je reçois dans ma boîte aux lettres, quelque temps avant Noël, et je t'en remercie, tu l'as redit ici, tu as soutenu cela mais à un moment il faut bien payer.

Sur la participation des collectivités, comme nous, elles ont subi aussi des diminutions, on l'a bien vu, que ce soit la Région autour des transports et des augmentations de coûts. C'est une réalité. La Région, c'est un peu moins de 500 000 euros pour le contrat d'aménagement régional et 100 000 euros en plus pour le stationnement. En réalité, c'est 600 000 euros, un peu plus. La remise du chèque, c'était la semaine dernière.

Il faut rappeler pour que tout le monde comprenne bien que les recettes de la Région se raréfient également de leur côté. Elle ne finance plus qu'à hauteur d'un million maximum uniquement pour les communautés d'agglomération, les EPCI.

Les charges de fonctionnement n'augmentent pas vraiment en réalité, car c'est de BP, pas toujours réalisé, à débat d'orientation budgétaire.

L'augmentation des attachés ou des cadres A vient surtout des reclassements des catégories B.

Je sais que tu le sais parce qu'on fait tous la même chose dans notre vie : minorer les recettes et augmenter un peu les dépenses, ce n'est pas un manque de transparence. Cela s'appelle la prudence. C'est de la bonne gestion. Peut-être qu'un jour je devrai te le rappeler !

Le contrôle sur les comptes s'exerce au moment du compte de gestion. D'ailleurs, quand je compare notre compte de gestion avec d'autres établissements publics, d'autres collectivités, même celle où je suis membre en tant que vice-président, on n'a pas à en rougir. Sur les investissements, on est toujours plutôt à 90 %. Sur le fonctionnement, il est plus facile de dire que tant de personnes vont nous coûter tant parce qu'on n'a pas autant de départs. C'est pour cela qu'on est bien plus proches.

Sur les prestataires extérieurs, même si ce sont les marchés qui règlent cela, tu l'as dit toi-même, je t'en remercie, quand on a 90 % aussi là, ce n'est pas si mal. C'est plutôt précis.

Enfin, parfois dans l'empressement, on peut s'égarer dans les propos, mais j'espère juste que tu n'as pas vexé notre administration lorsque tu as jugé de chiffres « approximatifs » !

M. Djebara. - *Ce n'était pas désobligeant.*

M. le Maire. - *C'est bien. Tu es quelqu'un de sympa. C'est vrai et je le pense.*

Pour finir, Madame Fuchs, monsieur Thiery, Smaïl, madame Thorez, madame Chiche, je tenais à vous remercier de la tenue de notre débat d'orientation budgétaire. Comme quoi une assemblée peut se dire les choses, avoir des différences, même être à quatre semaines, 27 jours, d'un premier tour d'une élection majeure pour l'action municipale et se respecter et être très éloigné de ce que l'on peut voir ailleurs. Pour cela, je vous remercie et personnellement, je vous applaudis. Merci !

Jonathan ?

M. Zerdoun. - *Merci Monsieur le Maire. Mesdames et Messieurs, chers collègues,*

Nous voici donc réunis pour la dernière séance du conseil municipal de cette mandature. Il s'agit donc d'une occasion particulière qui, en plus du traditionnel débat sur nos orientations budgétaires, doit nous interroger sur nos actions passées et à venir. En un mot, ce que nous faisons, d'où nous venons et vers où nous souhaitons aller.

Alors oui, d'où venons-nous ? Il est essentiel dans un mandat, comme dans nos vies d'ailleurs, de s'interroger sur le chemin parcouru. Et ce chemin a été riche de réalisations concrètes en faveur de notre Ville et de ses habitants.

Depuis 2014, nous avons travaillé sans relâche avec mes collègues de la majorité, pour œuvrer en faveur de notre cadre de vie. Et dans chacun des domaines de l'action publique. Nous pouvons d'ailleurs le constater aisément, notre Ville s'est transformée, et je peux vous l'assurer nous continuerons de travailler jusqu'au dernier jour de cette mandature pour préparer l'avenir. C'est cela, l'esprit de notre groupe, Roissy unie vers l'avenir.

Après une année 2025 riche en réalisations, nous poursuivons avec de nombreux projets attendus de tous. En matière d'éducation d'abord, car c'est l'un des piliers de notre action municipale et la garantie de l'égalité des chances. Nos écoles sont au cœur de notre engagement, tout comme les accueils de loisirs et la restauration scolaire. J'en veux pour preuve les nombreux projets liés aux projets pédagogiques construits autour et pour nos jeunes écoliers Roisséens, ou bien les efforts pour élever nos exigences en matière de qualité de la restauration collective. Je pense aussi aux classes de découverte et aux mini-séjours, qui permettent de garantir l'épanouissement de nos jeunes. Enfin, je me dois de citer les nombreux travaux prévus dans nos écoles cette année encore, preuve de notre engagement sans faille en la matière.

Autre pilier de notre action, notre environnement et notre cadre de vie. La Municipalité prévoit d'agir cette année encore de manière décisive en matière de transition écologique. Et ce, de manière très concrète : renaturation urbaine et plantation d'arbres, passage en LED de notre éclairage public, mais aussi renforcement de la propreté urbaine et confortement de notre Service d'Intervention Rapide, pour garantir l'exigence d'une ville propre et accueillante pour toutes et tous. Nous préparons aussi l'avenir, avec la révision du PLU qui sera engagée cette année. Nous prévoyons que la nouvelle mouture du PLU intègre une volonté de protection de nos quartiers pavillonnaires, et renforce l'attractivité en matière de commerces de proximité dans notre centre-ville.

Nous souhaitons également agir de manière forte et concrète en matière de solidarité et auprès de chacune des générations qui composent notre ville de Roissy-en-Brie. Ainsi, un effort particulier sera déployé en faveur de la jeunesse (je pense sans être exhaustif, à l'aide au BAFA et pour le permis de conduire). Les travaux d'édification de notre halle des sports entreront dans une phase décisive, celle-ci abritera notamment la direction jeunesse et sports ainsi que le service Information Jeunesse (SIJ), un nouvel outil moderne au service de nos jeunes Roisséens et de tous nos sportifs.

Mes chers collègues,

Vous le voyez notre action se déploie dans de très nombreux domaines cette année encore. Et comme je vous le disais au début de mon propos, cette fin de mandature est propice aux bilans. Et puisque certains viennent de donner leur vision sur notre action, je me permets à mon tour de le faire. Depuis 2014 et jusqu'à la présentation de ce soir, je peux affirmer que nous pouvons être fiers. Fiers du travail accompli, fiers de ce que nous avons collectivement réalisé. A ce moment précis de la mandature, j'ai bien sûr une pensée pour les agents de la collectivité qui mettent en œuvre nos projets, car sans eux, nos discours resteraient des mots, et nos actions ne pourraient se concrétiser.

Un grand merci à toutes et à tous.

Merci à tous de votre attention.

M. le Maire. - *Merci, cher Jonathan ! On peut être fiers du travail accompli et de ce que l'on a fait, oui, c'est vrai. C'est vrai, on doit encore aller plus loin, améliorer les choses. Les habitudes et les méthodes ayant changé, les usages aussi, il faut se remettre en question. Ce qui était vrai hier ne le sera plus demain. Ce qui n'existe pas aujourd'hui devrait être mis en place après-demain. Cela s'appelle la vie. Il ne faut pas louper le bon train. Cela nous est déjà arrivé, je pense au passage à niveau. Dans tous les cas, on doit le rattraper.*

À nouveau, sans flagornerie, sans vous, mesdames, messieurs les agents, les élus municipaux ne sont rien. Nous ne pouvons rien faire. Nous sommes juste la parole citoyenne de nos administrés que l'on veut concrétiser dans des documents.

Merci à vous toutes et tous. Des remerciements appuyés également aux services techniques pour ce que vous faites lors des épisodes neigeux, la pluie, les papiers - quelquefois les

Roisséens sont négligents, ils ne sortent pas les encombrants le bon jour, et quand je vous demande de ramasser, vous le faites. Que nous soyons le 24 décembre ou le 31 décembre au soir, jamais on ne m'a dit « non ».

Humblement et du fond du cœur, merci !

DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2312-1 rendant obligatoire le débat sur les orientations générales du budget des Villes de 3 500 habitants et plus et l'article D.2312-3 fixant le contenu du Rapport d'Orientations Budgétaires,

VU la Loi n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU la Loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016, notamment son article 1er,

VU la loi n° 2018-32 de programmation des finances publiques (LPFP) du 22 janvier 2018, notamment le II de l'article 13,

VU le Rapport d'Orientations Budgétaires portant sur les grandes orientations envisagées pour le Budget Primitif 2026,

VU l'avis de la Commission « Finances, Personnel, Administration Générale, Commerce, Santé et Numérique » du 5 février 2026,

CONSIDÉRANT qu'un débat sur les orientations budgétaires de l'année doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen du Budget Primitif,

ENTENDU la présentation de Madame AMARA et le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2026 mené au sein du Conseil Municipal,

ENTENDU le débat qui s'est tenu au sein du Conseil Municipal,

Le conseil municipal, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, et à l'UNANIMITÉ

PREND ACTE de la présentation du rapport ci-annexé relatif au débat sur les Orientations Budgétaires de l'exercice 2026 de la Ville,

PREND ACTE de la tenue d'un débat sur les Orientations Budgétaires de l'exercice 2026 de la ville sur la base du rapport précité.

Délibération 02/2026

Nouvelle répartition de l'autorisation de programme et crédits de paiement pour la création d'une salle de boxe et de tennis de table – Exercice 2026

RAPPORTEUR : MME AMARA

Les articles L. 2311-3 et R. 2313-9 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'instruction codificatrice M57 offrent la possibilité aux communes de gérer des opérations

pluriannuelles d'investissement sous la forme d'autorisation de programme (AP) avec répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP).

Cette technique comptable d'autorisation de programme favorise la gestion prévisionnelle de long terme et apporte un éclairage sur les capacités de paiement et de financement d'une opération en particulier.

Les montants de l'AP/CP concernant la création d'une salle de boxe et de tennis de table doivent faire l'objet d'une nouvelle répartition de la façon suivante :

AP / CP n°	OPERATION	Autorisation de programme	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
2022001	Création d'une salle de boxe et de tennis de table	6 500 000 € TTC	43 679.34 € TTC	39 300.06 € TTC	133 985.31 € TTC	1 886 034.11 € TTC	4 113 046.00 € TTC	283 955.18 € TTC

Le financement prévisionnel principal de l'opération repose sur les recettes suivantes : subvention, emprunt et autofinancement.

Les budgets primitifs et comptes administratifs seront accompagnés d'une annexe budgétaire retraçant la situation arrêtée au 1^{er} janvier et au 31 décembre de chaque année durant toute la durée de l'opération.

Il est donc proposé au Conseil municipal de se prononcer sur la nouvelle répartition de l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP) n° 2022001.

M. Djebara. - *En cohérence avec ce que j'ai dit pour le débat d'orientation budgétaire, on va s'abstenir car on aurait préféré étaler cet échéancier.*

M. le Maire. - *Je ne t'ai pas répondu. On ne peut pas faire autrement. Quand ils font les travaux, il faut payer. La tenue de chantier, c'est 15 % d'un chantier. Plus tôt le cantonnement est enlevé, plus tôt la grue est partie, sinon cela veut dire qu'on fait des murs. Sur la rénovation, c'est autre chose. C'est la différence avec la Maison des Associations. Quand on fait les murs, l'équipement, quand on fait les choses, on ne peut pas bloquer les travaux. Le gros œuvre, c'est 50 %, on aurait payé 50 % pour quelque chose pour que l'on ne peut pas utiliser et laisser dans la durée. C'est concentré sur un exercice et demi. À la fin, cela nous coûtera moins cher qu'une tenue de chantier. A fin décembre, on peut considérer mettre 15 %.*

Si tu as un moyen de ne pas payer, je suis d'accord.

M. Djebara. - *Tu l'as dit toi-même, 50 % cette année.*

M. le Maire. - *C'est le gros œuvre. Ce sera fini à la fin de l'année.*

M. Djebara. - *Si c'est fini à la fin de l'année, je ne peux rien dire.*

M. le Maire. - *Voilà ! Tu seras à l'inauguration et on trinquera !*

DÉLIBÉRATION

VU l'article L. 2311-3 du code général des collectivités territoriales,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction codificatrice M57,

VU l'avis de la Commission « Finances, Personnel, Administration Générale, Commerce, Santé et Numérique » en date du 5 février 2026,

CONSIDÉRANT que le vote en AP/CP est nécessaire au montage budgétaire et financier de l'opération Création d'une salle de boxe et de tennis de table,

Le Conseil municipal, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRE, et à l'UNANIMITÉ

DÉCIDE de voter la nouvelle répartition de l'Autorisation de Programme et des crédits de paiements portant sur la création d'une salle de boxe et de tennis de table comme suit :

AP / CP n°	OPERATION	Autorisation de programme	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
2022001	Création d'une salle de boxe et de tennis de table	6 500 000 € TTC	43 679.34 € TTC	39 300.06 € TTC	133 985.31 € TTC	1 886 034.11 € TTC	4 113 046.00 € TTC	283 955.18 € TTC

La somme des crédits de paiements est égale au montant de l'autorisation de programme. Les crédits de paiement pourront être révisés annuellement par délibération de l'assemblée.

DIT que les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

DIT que les dépenses seront équilibrées par les recettes suivantes : subvention, emprunt et autofinancement.

Mme AMARA.- *Je tiens à remercier les services techniques. Je remercie mes collègues d'avoir écouté les débats d'orientation budgétaire. C'est une belle expérience. On continue sur d'autres chantiers qui sont aussi importants que dans la vie locale. Je tenais à remercier mes collègues élus avec qui on a passé de bons moments.*

*Je remercie Adeline haut la main. Elle est capable de dire « oui » à tout. Merci !
Je tiens à remercier Sophie et les équipes, merci à toute l'équipe des finances qui est très engagée, très à l'écoute. Merci vraiment pour votre travail durant toute cette période.*

M. le Maire.- *Merci à toi, Yamina, pour tes remerciements. Effectivement, c'est une expérience partagée. On apprend, on vit des choses incroyables en tant qu'élus. On a des responsabilités dans tout. On apprend que c'est grave de ne pas traverser la rue sans emprunter le passage piétons ! La vie n'est plus la même. Ce qui n'était pas grave hier, essayez de prendre un téléphone en conduisant, vous allez voir... ! Vous pouvez être jugé à La Haye pour cela !*

Merci pour tes propos.

Délibération 03/2026
Présentation du rapport de situation en matière d'égalité femmes-hommes

RAPPORTEUR : MME HALLER

Le rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes sur la Ville de Roissy-en-Brie : la collectivité compte 462 agents en position d'activité sur des postes permanents et non-permanents au 31 décembre 2025, dont 67,3 % de femmes et 32,7 % d'hommes.

Je précise que la collectivité est fortement féminisée, notamment en catégorie A avec 79 % de femmes, contre 53 % en catégorie B et 67 % en catégorie C.

Concernant le temps de travail, sur la commune de Roissy-en-Brie, le taux de femmes à temps partiel est de 3,5 %. On ne recense aucun homme bénéficiant d'un temps partiel au 31 décembre 2025.

S'agissant de l'absentéisme, les absences concernent majoritairement les femmes 67,1 % contre 32,9% chez les hommes. Les accidents de travail ont touché 13 femmes et 11 hommes. Les congés pour enfant malade sont pris à 81 % par les femmes.

En matière de rémunération, on note une parité parmi les 30 plus hautes rémunérations, avec 15 femmes et 15 hommes. En revanche, les avancements de grade ont concerné principalement des femmes, avec 9 femmes promues contre 2 hommes.

Je précise également que, dans le cadre du dialogue social, les instances sont majoritairement composées de femmes, tant du côté de la collectivité avec 7 femmes et 5 hommes, que des représentants du personnel, avec 8 femmes et 4 hommes.

Le plan d'action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes s'articule autour de quatre axes.

Le premier axe vise à évaluer, prévenir et le cas échéant, traiter des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Nous travaillons notamment sur la collecte de données sexuées, la mise en place d'une grille de rémunération pour les contractuels et la promotion de la mixité des métiers via des formations et des mobilités internes.

Le deuxième axe vise à garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emploi, grades et emplois de la fonction publique. Nous veillons à ce que les recrutements soient fondés sur les compétences, avec une mise en œuvre des nominations équilibrées de promotion par catégorie et la communication sur les mobilités internes pour encourager la mixité.

Le troisième axe porte sur l'articulation entre vie professionnelle, vie personnelle et vie familiale. Nous développons des mesures telles que la neutralisation de l'impact des jours enfant malade pour les primes, le télétravail, la promotion des congés familiaux et l'accompagnement des agents avant et après ces périodes.

Le quatrième axe concerne la prévention des discriminations et des violences. Nous mettons en place des campagnes de sensibilisation sur les violences et le harcèlement sexistes, un dispositif de signalement et de traitement des violences sexuelles, sexistes et du harcèlement, des formations pour les encadrants et des services RH à la prévention de ces violences, ainsi qu'un accompagnement personnalisé des victimes, et enfin, une collaboration de l'assistante sociale avec la région et les associations pour un projet collectif sur les violences faites aux femmes. Cette personne est également référente du harcèlement au sein de la collectivité. En 2025, nous n'avons eu aucun cas déclaré.

Concernant les données territoriales, la commune compte 12 161 femmes et 11 360 hommes.

Les écarts de rémunération sont faibles avant 40 ans, mais ils se creusent ensuite à partir de 40 ans avec un écart de 7,8%, atteignant un maximum entre 50 et 54 ans (-24,5%) avant de rester important après 55 ans (-12,8%). Ces données traduisent un accroissement des inégalités salariales au fil des parcours professionnels, en lien notamment avec les interruptions de carrière, le temps partiel et l'accès moins fréquent des femmes aux postes les mieux rémunérés.

Je poursuis avec les différentes actions menées sur le territoire.

Le centre social et culturel Les Airelles a enregistré plus de 15 300 accueils en 2025, répartis sur plusieurs pôles : 44,5% de participation sur le Pôle Enfance Famille, 27,5% sur le Pôle Accès aux droits et inclusion numérique et 28% sur le Pôle Accueil et animation globale. Cette fréquentation confirme l'engagement de la collectivité en faveur d'un service public accessible à toutes et tous contribuant à l'égalité entre les femmes et les hommes.

En matière de petite enfance : en 2025, la crèche a accueilli 74 enfants ; il y a eu presque autant de filles que de garçons (38 filles / 36 garçons). Cela peut varier d'une année sur l'autre. Toutefois, en 2025, la participation du père a été moins importante que l'année précédente. La crèche propose différentes rencontres au cours de l'année ainsi que des festivités. Les familles sont investies et viennent majoritairement en couple

Quant au service des sports, 211 femmes et 47 hommes sont inscrits aux sports-loisirs seniors. L'école multisports accueille 147 filles et 223 garçons.

Concernant la jeunesse, le service compte 149 inscrits, avec 80 filles et 69 garçons.

Pour les services enfance ALSH et scolaire, lors de la période scolaire APPS soit la pause méridienne, la Ville accueille en moyenne 49.01% de filles et 50.99% de garçons. Le mercredi lors de cette même période la Ville accueille en moyenne 48.59% de filles et 51.41% de garçons.

Je rappelle que la mixité est un objectif inscrit dans le PEDT et dans les projets pédagogiques. La mixité est attendue par groupe et par activité. Les équipes d'animation respectent également ce principe, avec 25,3 % d'hommes et 74,7 % de femmes parmi les professionnels (21 hommes et 62 femmes).

En matière d'accompagnement social, les aides facultatives bénéficient majoritairement à des femmes soit 67,4 % femmes (153), contre 32,6 % hommes (74) et 227 foyers accompagnés, tandis que les aides légales sont réparties de manière plus équilibrée, soit 50,2 % femmes (204), contre 49,8 % hommes (202), et 406 foyers accompagnés

Le service d'aide et d'accompagnement à domicile compte également une majorité de bénéficiaires féminins (108) ; 80 femmes et 28 hommes.

Les activités du Relais des Sources enregistrent une participation importante des femmes avec 54 % de femmes (3410) et 46 % d'hommes (2905) pour le portage de repas.

Les colis de fin d'année distribués s'élèvent à 796 colis, pour 390 colis pour des couples et 406 colis simples pour 69 % de femmes (549) et 31 % d'hommes (247). Le repas de fin d'année a attiré plus de femmes que d'hommes, soit 380 personnes : 72 % de femmes (273) - 28 % d'hommes (107).

Enfin, je souligne que les dispositifs de séjour et de mobilité bénéficient majoritairement à des femmes. En 2025, il y a eu 36 participants, 85 % femmes (30) et 15 % hommes (6) aux séjours seniors, le transport adapté a concerné 232 bénéficiaires avec 86 % femmes (199) et 14 % hommes (33) et les sorties ponctuelles ont concerné 81 bénéficiaires : 66 femmes et 15 hommes.

M. le Maire. - *Merci Analia pour ton attachement au sujet. Merci aussi aux services qui ont compilé les données.*

DÉLIBÉRATION

VU la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,

VU le décret n°2015-761 du 24 juin 2015, relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes intéressant les collectivités territoriales,

VU les articles L 2311-1-2 et D.2311-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission « Finances, Personnel, Administration Générale, Commerce, Santé et Numérique » en date du 5 février 2026,

CONSIDÉRANT qu'il appartient aux communes de plus de 20 000 habitants de présenter, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport relatif à la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, tant pour le fonctionnement de la collectivité que pour les politiques publiques menées sur leur territoire,

CONSIDÉRANT que le rapport ci-annexé dresse un bilan des actions et politiques mises en œuvre par la Ville en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

PREND ACTE du rapport annuel, ci-annexé, sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2026.

Délibération 04/2026

Organisation des opérations de mise sous pli de la propagande électorale pour les municipales de 2026

RAPPORTEUR : MME HALLER

Les prochaines élections municipales sont fixées aux dimanches 15 et 22 mars 2026.

S'agissant des scrutins municipaux, les travaux de mise sous pli de la propagande électorale sont délégués aux Communes. L'état prend en charge les coûts qui en résultent de façon forfaitaire, conformément à la convention ci-jointe.

Les dépenses des communes seront remboursées par l'État dans la limite des dépenses réellement engagées. La dotation forfaitaire est calculée par le représentant de l'État en fonction du nombre d'électeurs inscrit, du nombre de listes candidates et par tour de scrutin.

Dans notre Commune, ces travaux de libellé des enveloppes et de mise sous pli de la propagande électorale seront réalisés en régie par des agents communaux volontaires en dehors de leur temps de travail. À ce titre, il convient de fixer par délibération la rémunération des agents y participant.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à organiser la mise sous pli de la propagande électorale pour les élections municipales de 2026 en régie, d'établir les fiches de paie, les déclarations sociales et fiscales, en faisant appel aux agents titulaires et contractuels de la collectivité en dehors des heures habituelles de travail et de fixer la nature de la rémunération sur la base d'une rémunération à l'acte, pour chaque tour de scrutin, dans les conditions suivantes :

- 0.50 euros par enveloppe jusqu'à 6 listes candidates,
- 0.04 euros supplémentaires par enveloppe par liste de candidats supplémentaire au-delà de 6.

DÉLIBÉRATION

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

VU le code électoral et le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 portant convocation des électeurs pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2026,

VU la convention de la préfecture de Seine-et-Marne en date du 13 octobre 2025, relative à l'organisation des opérations de mises sous pli de la propagande électorale pour les municipales 2026 (communes de 2500 habitants et plus),

VU l'avis de la Commission « Finances, Personnel, Administration Générale, Commerce, Santé et Numérique » en date du 5 février 2026,

CONSIDÉRANT qu'il convient de rémunérer les agents qui assureront les travaux de libellé des enveloppes et de mise sous pli de la propagande électorale pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2026, dans la limite de la dotation forfaitaire calculée par le représentant de l'État en fonction du nombre d'électeurs inscrits, du nombre de listes candidates et par tour de scrutin,

VU l'avis de la Commission « Finances, Personnel, Administration Générale, Commerce, Santé et Numérique » en date du 5 février 2026,

Le Conseil Municipal, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, et à l'UNANIMITÉ

AUTORISE Monsieur le Maire à organiser la mise sous pli de la propagande électorale des élections municipales de 2026.

DIT que la mise sous pli sera réalisée en régie avec l'établissement des fiches de paie et des déclarations sociales et fiscales par la collectivité, en faisant appel aux agents titulaires et contractuels de la collectivité en dehors des heures habituelles de travail.

DIT que la nature de la rémunération, pour les travaux de libellé des enveloppes et de mise sous pli de la propagande électorale, sera une indemnité fixée sur la base d'une rémunération à l'acte, pour chaque tour de scrutin, comme suit :

- 0.50 euros par enveloppe jusqu'à 6 listes candidates,
- 0.04 euros supplémentaires par enveloppe par liste de candidats supplémentaire au-delà de 6.

Délibération 05/2026

Dissolution du groupement de commande relatif aux prestations d'entretien et de réparation des véhicules légers et véhicules utilitaires légers du parc automobile

RAPPORTEUR : M. ZERDOUN

Par délibération de septembre 2022, la Commune avait conclu avec la Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne et d'autres villes membres intéressées, un groupement de commandes relatif aux prestations d'entretien et de réparation des véhicules légers et véhicules utilitaires légers du parc automobile.

Malheureusement, ce groupement ne s'est pas révélé être un bon outil de mutualisation. En effet, le volume des véhicules à entretenir était trop important pour être confié à un seul titulaire.

La Communauté d'Agglomération a donc souhaité dissoudre ce groupement. Conformément à la convention constitutive, cette dissolution doit être approuvée par l'ensemble des Conseils Municipaux membres du groupement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la dissolution du groupement de commandes relatif aux prestations d'entretien et de réparation des véhicules légers et véhicules utilitaires légers du parc automobile.

DÉLIBÉRATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1414-3,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°64/2022 du 26 septembre 2022 portant constitution d'un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à l'entretien des véhicules légers et véhicules utilitaires légers,

VU la convention constitutive du groupement de commandes pour la passation d'un marché public de prestations d'entretien des véhicules légers et véhicules utilitaires légers,

VU l'avis de la Commission Urbanisme, travaux, environnement et sécurité du 3 février 2026,

CONSIDÉRANT que le groupement de commandes précité n'a pas réussi à atteindre les objectifs qu'il s'était fixé en termes de qualité de service et d'attractivité tarifaire,

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne sollicite des Communes qu'elles approuvent la dissolution du groupement précité,

Le conseil municipal, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, et à l'UNANIMITÉ

APPROUVE la dissolution du groupement de commandes relatif aux prestations d'entretien et de réparation des véhicules légers et véhicules utilitaires légers du parc automobile.

Délibération 06/2026

Financement des études pour la suppression du passage à niveau n°8

RAPPORTEUR : M. ZERDOUN

Je souhaite vous présenter un point de situation concernant le projet de suppression du passage à niveau. Nous nous étions engagés, il y a quelque temps, à venir régulièrement devant l'assemblée pour vous faire un tel point sur l'avancée de ce sujet essentiel pour le développement et l'avenir de Roissy-en-Brie.

Les études d'émergence sont désormais arrivées à leur terme. Elles ont permis de démontrer la faisabilité d'un ouvrage de franchissement souterrain. Celui-ci se composerait, d'une part, d'un passage dédié aux véhicules légers et, d'autre part, d'un tunnel réservé aux mobilités douces, c'est-à-dire aux piétons et aux cycles.

Ces conclusions viennent confirmer et conforter l'engagement de l'ensemble des partenaires autour de cette solution. Aux côtés de la Ville, plusieurs acteurs sont mobilisés, notamment l'État, la Région, le Département ainsi que SNCF Réseau, propriétaire des voies actuellement en rénovation, d'où la fermeture du passage à niveau n°8.

Je rappelle que le passage à niveau de Roissy-en-Brie est inscrit au programme de Sécurisation National (PSN), en raison du trafic important, tant ferroviaire que routier. Le PSN est constitué d'une formule mathématique : c'est la multiplication du nombre de véhicules qui passent tous les jours et de train. Cela vous donne un chiffre qui est de près de 1,5 million

pour Roissy-en-Brie. Pour être au programme de sécurisation, il faut être au-dessus de 1 million.

4 % du trafic routier est du trafic poids lourds.

Après des travaux en cours sur le passage à niveau de Deuil-la-Barre, celui de Roissy-en-Brie est désormais considéré comme le plus dangereux d'Île-de-France, et donc le plus prioritaire dans la priorisation qui est faite de l'investissement d'une suppression. Quand on dit dangereux, c'est au titre du nombre de véhicules le traversant. L'accidentologie joue aussi, mais c'est surtout cela.

L'accident du 15 septembre 2019 a confirmé la dangerosité du site. Ce jour-là, à 23 h 06, le train Transilien n° 117 589 en provenance de Paris-Gare de l'Est et à destination de Provins (ligne P – rame Bombardier BGC 82 500), a percuté, par l'avant, un véhicule léger (Peugeot 307) immobilisé sur le PN8 de Roissy-en-Brie. La collision s'est produite alors que le train circulait à la vitesse de 100 km/h. Malgré la violence du choc, le train n'a pas déraillé. 4 occupants initialement à bord de la voiture ont pu l'évacuer juste avant le choc : aucun n'a été blessé. Pour autant le véhicule routier a aussi heurté le flanc du train (moins d'une seconde après le choc frontal) endommageant le côté de la motrice, détruisant des fenêtres et provoquant des dégâts à l'intérieur de la rame ; parmi les 43 passagers et le conducteur du train, 9 ont été légèrement blessés à cause du freinage d'urgence.

Il a été mené à un rapport du BEA-TT qui a préconisé plusieurs aménagements. Tous ceux-ci ont été mis en œuvre par la ville de Roissy-en-Brie. Parmi ces préconisations, citons la fin de la giration depuis l'avenue Gounod et l'aménagement du carrefour sur l'avenue du Général Leclerc, ainsi que l'installation par SNCF Réseau d'un feu supplémentaire et de radars de détection d'obstacles.

Parmi les recommandations du BEA-TT concernant la Ville figuraient notamment la suppression de la giration depuis l'avenue Gounod et le retrait des panneaux publicitaires à proximité du site. De son côté, SNCF Réseau a également procédé à l'installation de filets sous les barrières, bien que ceux-ci aient été endommagés trois fois en deux mois d'installation. Cela vous illustre certains comportements dangereux.

Voici l'option technique étudiée : (cf photos.)

La convention qui vous est présentée aujourd'hui couvre le financement des études préliminaires. Un niveau d'études plus précis et plus poussé, qui confirmera le parti pris des options envisagées.

Elle comprendra des études en matière d'ingénierie, d'aménagement des carrefours (notamment d'émergence côté Charles Vaillant / Foch), mais aussi une attention particulière sur la situation foncière. La maîtrise du foncier est en effet un point majeur d'une telle opération. L'unique foncier dont il est établi qu'il serait nécessaire à la réalisation de cette opération est constitué d'une parcelle de 1397m². À ce stade, il est identifié que la réalisation du projet nécessiterait l'acquisition d'une parcelle d'une superficie de 1 397 m². La maîtrise du foncier constitue en effet un élément déterminant pour la bonne conduite de cette opération.

Enfin, Les études préliminaires confirmeront cette option et les conditions de la réalisation du projet. Par ailleurs, la solution technique envisagée a été validée en lien avec les services qui peuvent être impactés par cet aménagement, notamment le SIETOM et le SDIS de Seine-et-Marne.

Je terminerai en évoquant les prochaines étapes de ce projet, qui nous permettront de poursuivre concrètement sa mise en œuvre.

La commune de Roissy-en-Brie est traversée par une infrastructure ferroviaire comportant le passage à niveau n°8.

Ce passage à niveau constitue un point de contrainte majeur pour la sécurité des usagers, la fluidité des circulations routières et ferroviaires ainsi que la qualité de vie des riverains. Inscrit

au programme de sécurisation nationale (PSN), il représente un risque avéré, et le principe de sa suppression, notamment par la création d'un passage souterrain pour les véhicules légers et liaisons douces, est partagé par l'ensemble des acteurs institutionnels concernés.

Le projet de suppression de ce passage à niveau est engagé depuis plusieurs années. Il a connu une première phase d'études, avant d'être abandonné, puis relancé en 2020 par la Ville dans un cadre partenarial associant l'État, la Région Île-de-France, le Département de Seine-et-Marne et SNCF Réseau.

Depuis cette relance, de nombreuses réunions de travail et de concertation ont été organisées entre les partenaires afin de consolider le projet et d'en préciser les contours. Plusieurs études ont d'ores et déjà été réalisées, notamment :

- des études de circulation ;
- des études de faisabilité technique ;
- des études de tracé.

Avec, monsieur le Maire, nous faisons tout pour que les temps de latence entre deux étapes soient les plus courts possible. Voire même qu'il n'y en ait pas et que cela avance le plus rapidement possible. Cela passe par relancer les interlocuteurs, essayer de mettre du rythme dans les échanges. C'est quelque chose qui est pris en compte. C'est très important de dire que ce sujet a été maintenant inscrit dans les tablettes des différents services, dans la mémoire de l'ensemble des personnes qui participent. Une équipe projet dédiée côté SNCF Réseau est identifiée ; j'ai encore vu jeudi dernier le responsable d'études sur la visite d'un chantier et parlé avec lui. On est vraiment au millimètre sur le sujet. Cela avance bien.

Lors de la dernière réunion partenariale du 13 décembre 2025, il a été acté le lancement des études opérationnelles, destinées à approfondir le scénario retenu et à permettre la définition précise du projet en vue d'une phase ultérieure de travaux.

Le projet de convention ci-annexé a pour objet de définir les modalités de financement des études préalables nécessaires à la suppression du passage à niveau n°8, réalisées sous la maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau.

Le périmètre de la convention est strictement limité à la phase des études opérationnelles. Les travaux de suppression feront l'objet d'une convention ultérieure. Le coût prévisionnel des études est estimé à environ 700 000 € HT, en euros courants. Ce sont les euros qui évoluent avec l'inflation, etc.

À ce stade, et sous réserve de validation par les instances délibérantes de chaque partenaire, l'hypothèse de financement retenue repose sur la clé de répartition suivante :

- État : 45 % ;
- Région Île-de-France : 45 % ;
- Département de Seine-et-Marne : 5 % ;
- Commune de Roissy-en-Brie : 5 %.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser, Monsieur le Maire, à poursuivre et finaliser les négociations avec les différentes parties en vue de la signature de la convention ci-annexé et d'approuver le principe d'une participation financière de la commune auxdites études, à hauteur maximale de 5 % du coût prévisionnel.

M. le Maire. - *Merci Jonathan. J'ajoute quelques remerciements. Laura, qui a appris il y a quelques années, que le passage à niveau est une urgence ici à Roissy-en-Brie, Adeline qui suit cela et de manière sincère et en toute humilité, merci Jonathan car il a fait plein de choses,*

mais là, nous sommes bluffés. Il a une telle appétence, un tel suivi, et une telle connaissance, j'ai participé à de nombreuses réunions, même les ingénieurs de la SNCF lui posent des questions. Il sait où est le boulon, la vis, où il faut passer.

Sincèrement, merci. Pendant que l'on dormait après s'être levé tôt, dans la nuit de jeudi à vendredi, il était en train de suivre les travaux nocturnes du RER E.

Merci pour l'ensemble de ton œuvre, mais au-delà merci sur ce sujet parce que tu as bien démêlé la situation. Ta grande connaissance des travaux ferroviaires nous est totalement utile.

Je ne vais pas vous demander de l'applaudir, mais il le mérite !

M. Thiery. - *Nous sommes entièrement d'accord sur toutes les solutions et tous les projets qui peuvent faire avancer cette solution du passage à niveau, mais là, mes questions seront plus par rapport à cette délibération et non pas sur le fond, mais sur la forme.*

D'abord, je suis étonné que nous ayons une présentation ce soir en Conseil municipal alors que nous ne l'avons pas eue en Commission. Les Commissions sont faites pour que nous puissions travailler sur le sujet. Or, en Commission nous n'avons eu qu'un document qui est totalement délétère, indigent, rempli de X et bourré d'erreurs et de contrefaçons, bref de n'importe quoi.

Je peux vous en donner plusieurs exemples, mais je me bornerai à poser quelques évolutions.

D'abord, l'évaluation de 700 000 euros, qui l'a réalisée ? Sur quelle base ?

Ensuite, vous parlez d'une contribution plafonnée à 5 % en pourcentage, mais pas en montant : à moins que vous n'ayez décidé que ces études ne débiteront pas en 2026, pourquoi ce financement n'apparaît pas dans le ROB 2026 ?

Concernant le document, ayant une formation, une expérience assez longue en matière de gestion de projet, j'avoue que ce document est absolument atroce. Non seulement, c'est un brouillon, ce qui est normal puisque c'est un projet, mais il est bourré d'erreurs. Je vous en signale quelques-unes : le périmètre de la convention exprime que la convention n'inclut que des études et aucuns travaux et ne fait absolument pas référence aux études antérieures, qui sont pourtant sensibles et utiles pour définir la portée des travaux et la portée exacte du périmètre.

La convention définit page 4 des acteurs appelés les financeurs incluant l'Etat, la Région, le Département, et la commune, or, au paragraphe 2.2, on découvre que la SNCF Réseau devient également financeur.

La convention établit un délai de réalisation de 24 mois, mais l'annexe 2 est totalement vide ne mentionnant même pas un planning prévisionnel à partir d'une date de 0 théorique.

Le chapitre 3 couvre des modalités de financement ne mentionnant même pas le coût prévisionnel, mais avec des X. Je ne sais pas si ce sont des X réels ou des X constants ou si c'est en euros constants ou en euros quoi que ce soit, toujours est-il que ce sont des X !

Le chapitre 3.2 mentionne un coût détaillé par le maître d'ouvrage en incluant des coûts d'achat de foncier d'1 million d'euros alors que le périmètre des études opérationnelles inclut des études de tracés et de variantes d'où devraient découler les estimations des coûts fonciers alors même qu'un scénario a déjà été retenu.

Bref, honnêtement ce document est absolument irrecevable en l'état.

Nous étions à deux doigts de demander, par souci juridique et de bonne administration, le report de cette délibération.

M. le Maire. - *Pour le coup, cela ne serait pas une bonne idée car nous avons même accéléré pour éviter de connaître le report de 2008 à jamais.*

Sur la phase technique, je suis assez d'accord. D'ailleurs, Mme la directrice générale des services pensait la même chose, de même que Jonathan, alors que nous sommes en projet.

La Région ne va délibérer qu'au mois de juin. Nous avons des installations de conseils municipaux ; la Ville avait besoin d'entériner quelque chose car c'est la première véritable délibération depuis très longtemps, même avant 2008, presque depuis une vingtaine d'années.

Le montant de 700 000 euros, c'est la SNCF qui a décidé de cela dans ses propres budgets, sur lequel nous nous mettons d'accord. Ne sont pas indiquées, c'est vrai, les études à 35 000 euros. On pourra en avoir d'autres. La question est louable.

Le foncier, c'est nous qui l'avons écrit uniquement pour mémoire.

On ne délibère pas sur le projet de convention mais uniquement ce soir sur le principe de financement, plafonné à 5 %, ni sur un projet entériné ou autre.

M. Zerdoun. - *Je vous rassure, il ne s'agit pas d'une contrefaçon.*

M. le Maire. - *Une contrefaçon, ce serait faux.*

M. Zerdoun. - *Ce serait dommage d'autant en séance publique ! François, tu l'as dit, nous ce soir, nous voulions entériner cela car il y a l'agenda de nos séances et puis la vie. La vie, ce sont aussi des réunions. On s'était réunis en décembre, on avait entériné cela.*

Des discussions ont eu lieu avec les différents partenaires parce qu'une telle convention qui est multi partenariale, chacun a sa version en mode révision, cela se passe ainsi dans la vraie vie, chacun amène ses révisions, ses remarques. Le document vit sa vie. Sa vie est parfois un peu à contre-temps du calendrier de nos séances, en tout cas cela avance bien.

Entre-temps, les services de la Ville ont reçu un mail, il y a quelques jours, c'est très récent. Voilà pourquoi cela n'arrive pas avec les convocations du Conseil, mais parfois les documents vivent leur vie. Lorsque c'est dans l'intérêt d'avancer ce projet, c'est tant mieux. On ne peut pas le déplorer. C'est une bonne chose.

Nous avons donc reçu un certain nombre d'éléments que nous attendions. Je tiens à votre disposition les éléments suivants, qui devraient, je n'en doute pas, dissiper vos doutes de contrefaçon, cher Max :

D'abord, le compte rendu de la réunion évoquée dans la délibération du 23 décembre en sous-préfecture de Torcy, signé par le sous-préfet (c'est une vraie signature, pas une contrefaçon !) précisant la répartition des financements. Il reprend la clé de répartition que l'on a évoquée.

L'argumentaire ferroviaire de SNCF Réseau. Quand on avance un projet, on doit le soumettre aux instances de l'Etat ; il y a un service, qui s'appelle la DGITM, qui doit valider le principe. La DGITM a été saisie par SNCF Réseau. C'est une étape extrêmement importante. Cela montre que le projet avance bien. Quand on arrive à saisir la DGITM, cela veut dire que le projet est cranté et inscrit dans les projets.

Je tiens l'argumentaire à votre disposition. Ce document fait 35 pages, on l'a reçu après la convocation du Conseil. Il est intéressant que vous le lisiez, cela vous permettra de voir que cela avance, de vous en convaincre du moins. Ce document revient sur les études de faisabilité, sur les études de circulation, sur le franchissement, tout ce qui a été dit. Cela confirme ce que dit SNCF Réseau : il faut supprimer cet ouvrage. Cela ne s'est pas fait tout seul. Cela s'est fait parce qu'avec, monsieur le Maire, nous avons insisté lourdement. C'est parce que l'on a fait tout cela. On a fait bien plus que bloquer avec un camion-plateau le passage à niveau.

Il y a une date technique du Département sur le volet routier. C'est important puisque c'est une route qui va passer en dessous.

Vous avez aussi une note du Département de Seine-et-Marne sur la déviation – une étude très importante a été faite sur les déviations. Je vous le disais tout à l'heure : 4 % du trafic, ce sont des poids lourds. Les données des extractions des études de trafic ont été jointes aussi, je vous les montrerai, ce sont de vraies données.

CONSIDÉRANT que la convention de financement n'est pas encore approuvée par l'ensemble des partenaires et qu'il y a lieu, dans cette attente, d'autoriser la poursuite des négociations, et de fixer le montant maximum de la participation de la ville.

Le conseil municipal, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, et à l'UNANIMITÉ

AUTORISE Monsieur le Maire à négocier et finaliser avec l'ensemble des partenaires les termes de la convention relative au financement des études nécessaires à la suppression du passage à niveau n°8.

APPROUVE le principe d'une participation financière de la commune auxdites études, à hauteur maximale de 5 % du coût prévisionnel.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal selon les modalités prévues par la convention.

Merci pour votre participation.

Je souhaite une belle soirée à toutes et à tous !

**Monsieur le Maire constatant que l'ordre du jour est épuisé,
il lève la séance à 21 heures 05**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre M. le Maire et la secrétaire de séance,

Pour Extrait Conforme en Mairie, le 16 février 2026,

François BOUCHART,

Maire de Roissy-en-Brie
1^{er} Vice-président de la communauté
d'agglomération, Paris-Vallée de la Marne

Danielle ZERBIB,

Conseillère Municipale déléguée,
Secrétaire de séance.

Enfin, puisque vous posez la question, Max, je tiens à votre disposition l'estimation de maquettes financières de l'opération de suppression. Cela a été signé, c'est un document sous logo SNCF Réseau (c'est aussi un vrai logo) avec des études préliminaires de 680 000 euros. On n'est pas très loin des 700 000 euros. Cela fait partie de la prévision, de la prudence ou de la tempérance. Etudes avant-projet, études projets, réalisation pour un total en tout d'environ 25 millions d'euros aux conditions économiques 2025. En euros courants, c'est plutôt entre 25 et 30 à la fin.

Nous avons des documents qui en attestent. Ils sont datés d'il y a quelques jours. J'ai un courrier de SNCF Réseau du 10 février dernier adressé au préfet de Seine-et-Marne, saisissant le préfet pour dire : « L'ensemble de ces documents devrait permettre de solliciter la DGITM pour obtenir sa contribution au financement des différentes phases de suppression. Cette phase-là mais aussi les suivantes. Il est prévu de démarrer ces études dès la signature de la convention de financement. »

Il nous faudra valider cette histoire de 5 % en Conseil municipal, mais il y a plein d'autres choses qui se passent. Il n'y a pas qu'un Conseil municipal ; il y a des comités d'engagement chez nos partenaires, mais nous on se réunissait aujourd'hui, il fallait bien valider cela. Si on avait raté le coche, je suis sûr que vous nous en auriez voulu !

M. le Maire.- Je vais vous dire une chose : quoi qu'il se passe, gardez Jonathan, il a tout !

DÉLIBÉRATION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des transports,

VU le programme national de sécurisation des passages à niveau,

VU le projet de convention relative au financement des études liées à la suppression du passage à niveau n°8 sur la commune de Roissy-en-Brie,

VU l'avis de la Commission Urbanisme, travaux, environnement et sécurité du 3 février 2026,

CONSIDÉRANT que le passage à niveau n°8 constitue un risque en matière de sécurité et un point de contrainte pour les circulations et la qualité de vie des riverains,

CONSIDÉRANT que le projet de suppression du passage à niveau n°8 est engagé depuis plusieurs années, qu'il a été interrompu puis relancé en 2020,

CONSIDÉRANT que de nombreuses réunions partenariales ont été organisées depuis cette relance et que plusieurs études ont déjà été menées, notamment des études de circulation, de faisabilité technique et de tracé,

CONSIDÉRANT que lors de la réunion du 13 décembre 2025, les partenaires ont acté le lancement des études opérationnelles, étape indispensable à la poursuite du projet,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de participer aux études préalables à sa suppression, aux côtés de l'État, de la Région Île-de-France, du Département de Seine-et-Marne et de SNCF Réseau,